

Cadre réservé à l'administration

Département :.....

Candidat recevable : Oui Non

Si non recevable motif(s) :

**EPREUVE FACULTATIVE COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR
DES ECOLES MAITRE-FORMATEUR (C.A.F.I.P.E.M.F.) - 2026-2027**

Dossier d'inscription :

A retourner dûment complété

à la DSDEN du département d'affectation du candidat par courrier postal, en recommandé simple, au plus tard le lundi 8 juin 2026 cachet de la poste faisant foi, et à l'attention du service de gestion CAFIPEMF

- **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ardèche**
18 place André Malraux, BP 627 - 07006 PRIVAS Cedex
- **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Drôme**
Centre Administratif Brunet - Place Louis le Cardonnel - BP 1011 - 26015 Valence Cedex
- **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère**
Cité administrative, bâtiment 1 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE Cedex 1
- **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Savoie**
131 avenue de Lyon - 73018 CHAMBERY cedex
- **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie**
Cité Administrative - 7 rue Dupanloup - 74040 ANNECY CEDEX

Accompagné des pièces justificatives :

- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso
- Photocopie de l'arrêté d'affectation, lettre de mission ou tout document justifiant des 3 années de services en tant que professeur des écoles maitre-formateur ou en tant que conseiller pédagogique
- Photocopie de l'arrêté collectif d'admission du CAFIPEMF

Attention : en cas de changement de département ou d'académie à la rentrée 2026-2027, vous en informerez sans délai votre DSDEN d'origine

ETAT CIVIL

NOM : **PRENOM** :

Nom de naissance Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél portable :

Adresse mél académique :

Adresse mél personnelle :

Je soussigné(e) (Nom suivi du prénom) :

solicite mon inscription à l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation du CAFIPEMF dans la discipline suivante (**cocher une des neuf disciplines possible**) :

- Arts visuels ;
- Éducation physique et sportive ;
- Éducation musicale ;
- Enseignement en maternelle ;
- Enseignement et numérique ;
- Histoire-géographie-enseignement moral et civique ;
- Langues et cultures régionales ;
- Langues vivantes étrangères ;
- Sciences et technologie.

Pour la spécialisation « Langues vivantes étrangères » et la spécialisation « Langues et cultures régionales », la langue choisie pour la passation de l'épreuve complémentaire doit être une des langues prévues dans les programmes et doit être enseignée dans les écoles de l'académie dans laquelle le candidat est inscrit à cette épreuve.

Fait à : **Le**

Signature du candidat :

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n°85-88 du 22 janvier 1985, modifié et relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou des professeurs des écoles maître formateur ;
- Décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatifs aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Arrêté du 5 mai 2026 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Circulaire n°2021 du 19 mai 2021 NOR : MENE2115553C relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).